



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Chambres d'agriculture

Question écrite n° 39625

Texte de la question

M Jean Reyssier attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur le contenu du décret du 24 décembre 1987 concernant la désignation des représentants des salariés aux chambres d'agriculture. En effet, plusieurs dispositions de ce décret recueillent l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales représentatives. Elles concernent aussi bien des mesures discriminatoires visant à minorer la représentation de tous les courants de pensée des salariés de l'agro-alimentaire que des mesures plus pratiques en rapport avec l'organisation matérielle du scrutin. Aussi, devant l'unanimité de cette opposition, il lui demande d'annuler ce décret et d'en rédiger un nouveau en accord et après consultation des principaux intéressés.

Données clés

Auteur : [M. Reyssier Jean](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39625

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1805